

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le commerce et l'Industrie -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2022. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mr Mourad GUELLATY et Mr Wael KETATA.

BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	31/12/2021	31/12/2020
<u>ACTIFS</u>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	<i>C.1</i>	327 304	270 050
Créances sur les établissements bancaires et financiers(*)	<i>C.2</i>	411 267	224 225
Créances sur la clientèle (*)	<i>C.3</i>	2 542 620	2 467 807
Portefeuille-titres commercial	<i>C.4</i>	1 118	1 584
Portefeuille d'investissement	<i>C.5</i>	528 102	363 424
Valeurs immobilisées	<i>C.6</i>	42 114	35 626
Actifs d'impôts différés	<i>C.7</i>	6 172	15 300
Autres actifs	<i>C.8</i>	132 997	112 408
TOTAL ACTIFS		3 991 694	3 490 424
<u>PASSIFS</u>			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	<i>C.9</i>	124 017	51 451
Dépôts et avoirs de la clientèle	<i>C.10</i>	3 076 418	2 629 166
Emprunts et Ressources spéciales	<i>C.11</i>	93 353	172 172
Autres passifs	<i>C.12</i>	237 040	185 166
TOTAL PASSIFS		3 530 828	3 037 955
Intérêts des minoritaires dans le résultat		266	319
Intérêts des minoritaires dans les réserves		2 992	3 021
INTERETS MINORITAIRES		3 258	3 340
<u>CAPITAUX PROPRES DU GROUPE</u>			
Capital		100 008	100 008
Réserves consolidées et assimilées		327 090	306 662
Résultat consolidé		30 510	42 459
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	<i>C.13</i>	457 608	449 129
TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		3 991 694	3 490 424

(*) : Les chiffres de l'exercice 2020 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité (Voir note A.2.9 sur les retraitements et reclassements).

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2021
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	31/12/2021	31/12/2020
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
Cautions, avals et autres garanties données	<i>C.14</i>	994 277	1 049 564
Crédits documentaires	<i>C.15</i>	294 218	289 558
Actifs donnés en garantie	<i>C.16</i>	-	-
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		1 288 495	1 339 122
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	<i>C.17</i>	177 036	189 468
Engagements sur titres (<i>Participations non libérées</i>)	<i>C.18</i>	8	8
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		177 044	189 476
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>			
Garanties reçues	<i>C.19</i>	1 771 745	1 850 575
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		1 771 745	1 850 575

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	Exercice clos le 31/12/2021	Exercice clos le 31/12/2020
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	<i>C.20</i>	239 024	237 964
Commissions (en produits)	<i>C.21</i>	61 886	56 449
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	<i>C.22</i>	29 894	25 203
Revenus du portefeuille d'investissement	<i>C.23</i>	27 718	24 855
Total des produits d'exploitation bancaire		358 522	344 471
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	<i>C.24</i>	(87 194)	(93 490)
Commissions encourues		(6 838)	(7 344)
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		(50)	(121)
Total des charges d'exploitation bancaire		(94 082)	(100 955)
PRODUIT NET BANCAIRE		264 440	243 516
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	<i>C.25</i>	(8 493)	(14 395)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	<i>C.26</i>	3 180	2 428
Autres produits d'exploitation		3 874	3 599
Charges de personnel	<i>C.27</i>	(134 585)	(98 766)
Charges générales d'exploitation		(60 789)	(45 848)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(7 668)	(8 557)
RESULTAT D'EXPLOITATION		59 958	81 977
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		(357)	554
Impôts sur les bénéfices	<i>C.28</i>	(24 091)	(28 594)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		35 510	53 937
Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires	<i>C.29</i>	(4 735)	(11 159)
Intérêts des minoritaires		(266)	(319)
RESULTAT NET CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE		30 510	42 459
Effets des modifications comptables		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		30 510	42 459
RESULTAT CONSOLIDÉ PAR ACTION	<i>C.30</i>	1,525	2,123

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	Exercice clos le 31/12/2021	Exercice clos le 31/12/2020
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		336 567	311 580
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(95 821)	(102 408)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers (*)		11 413	(13 782)
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		(38)	(68)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle(*)		(89 582)	79 623
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		449 504	193 070
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(163 840)	(148 935)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		7 971	2 312
Impôts sur les sociétés		(25 175)	(53 164)
Flux d'exploitation des activités non bancaires		(1 765)	(1 211)
Flux de trésorerie affectés aux provenant des activités d'exploitation		429 234	267 017
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		30 847	18 154
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		(163 668)	46 961
Acquisitions et cessions des immobilisations		(14 148)	(182)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(146 969)	64 933
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission/Rachat d'action		(10)	(134)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(78 831)	(87 240)
Dividendes versés		(21 442)	(1 691)
Encaissement provenant des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations		124	(4 907)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(100 159)	(93 972)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		182 106	237 979
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		411 681	173 702
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	<i>C.31</i>	593 787	411 681

(*) : Les chiffres de l'exercice 2020 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité (Voir note A.2.9 sur les retraitements et reclassements).

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GROUPE UBCI **NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

A. NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. PRINCIPES COMPTABLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit notamment de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et retraitement des comptes consolidés

1.2.1. Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

1.2.2. Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe exerce le contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;

- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.3. Retraitement des comptes consolidés :

1.2.3.1. Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

1.2.3.2. Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

2. AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements du groupe sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

2.1.1. Comptabilisation des engagements de financement

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

2.1.2. Comptabilisation des crédits accordés à la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, et des provisions y afférentes.

2.1.3. Classification des engagements

Les engagements du groupe sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraissent assurés.

Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation, ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assurés et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés, ou dont la situation financière se dégrade.

Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais sont incertains et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres, pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours, sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement sont menacés, et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours, sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, et les créances ayant fait l'objet de recouvrement en contentieux.

2.1.4. Immobilisations données en leasing

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 janvier 2008, la société mère UBCI comptabilise dans son bilan consolidé les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

2.1.5. Provisions sur les engagements

2.1.5.1. Provisions individuelles

Les provisions individuelles sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui sont considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de la part de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, des garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

2.1.5.2. Provisions collectives

La société mère UBCI constitue des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n° 2022-02.

Conformément à la circulaire précitée, la société mère UBCI a comptabilisé des dotations aux provisions complémentaires, au titre de l'exercice comptable 2021, d'un montant de 787 KDT.

Compte tenu de ces dotations, les provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2021, s'élèvent à 24 992 KDT.

2.1.5.3. Provisions individuelles additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré l'obligation pour les banques et les établissements financiers de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans couvertes par des garanties hypothécaires et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les provisions additionnelles constituées par la société mère UBCI s'élevaient, au 31 décembre 2020, à **21 855KDT**. Au 31 décembre 2021, lesdites provisions additionnelles s'élèvent à **22 308 KDT**.

2.1.6. Comptabilisation des revenus sur créances de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés, ainsi que les commissions, sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers consolidés.

2.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

2.3.1. Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

✓ Le portefeuille-titres commercial

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois), et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

✓ Le portefeuille d'investissement

Titres d'investissement : Ce sont des titres à revenu fixe, acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises, et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction: ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement: chaque titre est valorisé séparément à la valeur de marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement: le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provisions que dans les deux cas suivant :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice, et sont portées au bilan consolidé en compte de régularisation actif.

2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

- Immeubles	5%
- Fonds de commerce	5%
- Travaux	10 %
- Coffres forts	5 %
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériels informatiques	25 %
- Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
- Logiciels informatiques	33 %
- Logiciel ATLAS II	20 %

2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêt, utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

2.7. Engagements de retraite

La société mère UBCI a opté jusqu'au 30 juin 2021 pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

En l'absence de norme comptable tunisienne spécifique à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque évaluait lesdits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 « *avantages du personnel* » traitant des avantages au personnel.

Au 31 décembre 2021, ces engagements sont couverts par un contrat d'assurance avec la société CARTE VIE.

La cotisation initiale ainsi que les cotisations annuelles payées par la société mère UBCI sont comptabilisées en charge de l'exercice parmi les « charges de personnel ».

2.8. Impôts sur les sociétés

Le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, le groupe prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

Le solde d'impôt différé est déterminé sur la base du taux effectif d'impôt de l'exercice clôturé.

2.9. Note sur les retraitements et reclassements

Un reclassement entre les postes « AC 3 - Créances sur la clientèle » et « AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers » a été effectué pour des considérations de présentation. De ce fait, la colonne comparative de 2020 a été retraitée comme suit :

Comptes de bilan consolidé En milliers de dinars	31/12/2020 Avant retraitement	Retraitement	31/12/2020 Après retraitement
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	193 148	31 077	224 225
AC 3 - Créances sur la clientèle	2 498 884	(31 077)	2 467 807

Le même reclassement entre les postes de bilan consolidé AC 3 et AC 2 a conduit à un reclassement entre les rubriques « Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers » et « Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle » de l'état de flux de trésorerie consolidé. De ce fait, la colonne comparative de 2020 a été retraitée comme suit :

Etat de flux de trésorerie consolidé En milliers de dinars	31/12/2020 Avant retraitement	Retraitement	31/12/2020 Après retraitement
<i>Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers</i>	-	(13 782)	(13 782)
<i>Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle</i>	65 841	13 782	79 623

3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

3.1. Négociations collectives sectorielles 2020-2021 de la société mère UBCI

Dans le cadre des négociations collectives sectorielles des banques et des établissements financiers pour les années 2020 et 2021, un accord a été signé en date du 26 juillet 2021 entre l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et des Etablissements Financiers (APTBEF) et la Fédération Générale des Banques et des Etablissements Financiers (FGBEF) relevant de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT).

Cet accord a porté notamment sur l'augmentation des salaires de base et des primes contractuelles de 5,3% au titre de l'année 2020 applicables, à titre exceptionnel, à partir du 1^{er} septembre 2020 et de 6,7% au titre de l'année 2021 applicable à partir du 1^{er} mai 2021.

L'effet de ces augmentations salariales sur les charges de personnel de la société mère UBCI enregistrées au cours de l'exercice 2021 s'élève à un montant de 14.061 KDT détaillé comme suit :

- 2.677 KDT augmentation des rémunérations servies au personnel au titre de 2020 ;
- 9.865 KDT augmentation des rémunérations servies au personnel au titre de 2021 ;
- 1.519 KDT au titre des dotations complémentaires aux provisions pour congés payés.

Ledit accord a porté également sur le relèvement de l'indemnité de départ à la retraite prévue par la convention sectorielle des banques et des établissements financiers de 6 à 12 salaires mensuelles tenant compte des augmentations décrites ci-dessus, avec date d'effet le 31 mai 2021.

Au 31 décembre 2021, les engagements de retraite évalués à cette date à 24.205 KDT sont couverts par un contrat d'assurance avec la société CARTE VIE, qui a donné lieu à l'annulation des provisions initialement constituées pour le même montant et à l'enregistrement d'une charge d'assurance de 22.256 KDT.

L'impact du relèvement de l'indemnité de départ à la retraite sur l'exercice 2021 est estimé à 10.891 KDT.

Ainsi, l'impact global des augmentations convenues dans le cadre des négociations collectives sectorielles au titre des années 2020 et 2021 sur le résultat avant impôt de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à un montant de 24.952 KDT.

3.2. Changement de contrôle de la société mère UBCI

A la date du 16 mars 2021, la société mère UBCI a porté à la connaissance de ses actionnaires et du public qu'elle a été informée par le groupe CARTE et le groupe BNP PARIBAS de la réalisation de l'opération d'acquisition par le groupe CARTE de 7.800.000 actions de l'UBCI, représentant une participation de 39% du capital de la banque détenue par le groupe BNP PARIBAS qui conserve une participation de 11,09%, et ce, conformément à l'accord de cession annoncé par les deux groupes le 28 août 2019 ayant obtenu l'agrément de la Banque Centrale de Tunisie au cours du mois de novembre 2020.

La société mère UBCI bénéficie de la mise à disposition du « CoreBanking System ATLAS 2 » et d'un nombre de logiciels et d'applications informatiques nécessaires à son exploitation fournis par des sociétés affiliées au groupe BNP PARIBAS et ses tiers.

Suite au changement de l'actionnaire de référence, la société mère UBCI est amenée à la mise en œuvre des travaux de remplacement de son système d'information par un nouveau système complètement indépendant de celui du groupe BNP PARIBAS. Dans l'objectif d'assurer la continuité des processus informatiques de la banque, les deux parties ont conclu un TSA qui régit la période de transition en définissant les droits et obligations de chaque partie relative aux droits d'utilisation par la banque des logiciels et services fournis par BNP PARIBAS et ses affiliés et aux travaux d'assistance à la migration vers un nouveau système d'information.

3.3. Clôture du contrôle fiscal 2017-2019 de la société mère UBCI

La société mère UBCI a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant de 2017 à 2019.

Une notification préliminaire a été adressée à la société mère UBCI en octobre 2021 portant sur un redressement de 20 321 KDT et la confirmation d'un crédit d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2019 de 2 760 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la société mère UBCI a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés, auxquels l'administration fiscale a répondu en date du 16 février 2022 (Cf. Note C.33 - Evénements postérieurs à la date de clôture).

B. SOCIETES RETENUES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du groupe UBCI se présente comme suit :

1. Le périmètre et les méthodes de consolidation

Société	Pourcentage de Contrôle		Pourcentage d'Intérêt		Méthode de consolidation (*)	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
UBCI	100%	100%	100%	100%	IG	IG
UBCI BOURSE	99,97%	99,97%	99,97%	99,97%	IG	IG
Global Invest SICAR (G.I.S)	86,06%	86,06%	86,06%	86,06%	IG	IG
UBCI Développement SICAR (en liquidation) (**)	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	IG	IG
UBCI CAPITAL Développement SICAR	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	IG	IG
U T P SICAF	42,41%	42,41%	42,29%	42,29%	IG	IG
HANNIBAL SICAV	25,99%	27,40%	25,99%	27,40%	IG	IG
UNIVERS SICAV	77,60%	74,01%	77,60%	74,01%	IG	IG

(*) IG : Intégration globale.

(**) La filiale UBCI Développement SICAR (en liquidation) est une société d'investissement à capital risque SICAR créée le 28 juin 2011. L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 novembre 2013 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14 novembre 2013 et sa mise en liquidation amiable.

Les états financiers au 30 septembre 2014 n'ont pas été arrêtés sur la base de la convention de la continuité d'exploitation. Ce sont les données de ces états financiers qui ont fait l'objet d'intégration dans les états financiers consolidés de l'UBCI au 31 décembre 2021.

2. Participation dont le taux de détention directe est supérieur ou égal à 20% et non retenue dans le périmètre de consolidation

La société mère UBCI détient une participation directe égale à 20% dans le capital de la société SCHNEIDER, exclue du périmètre de consolidation pour absence d'influence.

NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

I. ACTIFS

NOTE C.1 - CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2021 un montant de 327 304KDT contre 270 050KDT au 31 décembre 2020 et s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Caisses	24 747	28 079
Comptes ordinaires BCT	302 557	241 971
Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT	327 304	270 050

NOTE C.2 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2021 un montant de 411 267KDT contre 224 225 KDT au 31 décembre 2020 et se présente comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Banque Centrale de Tunisie	172 413	42 878
Banque de dépôt	100 000	110 000
Pension livrée	100 000	-
Avoirs chez les correspondants	18 051	40 086
Organismes financiers spécialisés (*)	19 664	31 077
Créances rattachées sur les établissements financiers	1 139	184
Total créances sur les établissements bancaires et financiers	411 267	224 225

(*) : Les chiffres de l'exercice 2020 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité (Voir note 2.9).

NOTE C.3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à un montant de 2 542 620KDT contre 2 467 807 KDT au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Prêts et comptes rattachés(i) (*)	2 619 774	2 523 523
<i>dont leasing</i>	<i>180 151</i>	<i>173 071</i>
Comptes débiteurs de la clientèle	123 085	137 900
Total brut	2 742 859	2 661 423
Provisions et Agios réservés	(200 239)	(193 616)
<i>dont Agios réservés</i>	<i>(14 362)</i>	<i>(14 899)</i>
Total net	2 542 620	2 467 807

(*) : Les chiffres de l'exercice 2020 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité (Voir note A.2.9).

(i) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Crédits accordés à la clientèle	2 357 328	2 266 061
<i>dont Leasing</i>	180 151	173 071
Autres crédits à la clientèle	60 853	57 107
Créances douteuses	196 037	189 212
Créances rattachées	5 556	11 143
Total Prêts et comptes rattachés	2 619 774	2 523 523

NOTE C.4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2021 un montant de 1 118 KDT contre 1 584 KDT au 31 décembre 2020 et s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Titres de transaction	714	1 188
Titres de placement	404	404
Créances rattachées	-	62
Total portefeuille-titres commercial	1 118	1 584

NOTE C.5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2021 à 528 102 KDT contre 363 424 KDT au 31 décembre 2020 et s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Titres de participation	24 649	28 476
Titres d'investissement	486 956	312 330
Créances rattachées/ Titres d'investissement	18 481	24 536
Provisions / Dépréciation titres de Participation	(1 984)	(1 918)
Total netportefeuille d'investissement	528 102	363 424

NOTE C.6 – VALEURS IMMOBILISEES

Les valeurs immobilisées ont atteint 42 114KDT au 31 décembre 2021 contre 35626KDT au 31 décembre 2020 et s'analysent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	62 235	56 953
Immobilisations corporelles	143 218	134 804
Valeurs brutes en fin de période	205 453	191 757
Amortissements cumulés	(163 339)	(156 131)
Valeurs nettes en fin de période	42 114	35 626

NOTE C.7 – ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 6 172KDT au 31 décembre 2021 contre 15 300KDT au 31 décembre 2020. Cette variation est due principalement aux reprises de provisions sur indemnités de départ à la retraite comptabilisées par la société mère UBCI et dont le montant s'élève à 12 millions de dinars.

NOTE C.8 – AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 132 997KDT au 31 décembre 2021 contre 112 408KDT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Débiteurs divers	68 705	48 040
Comptes de régularisation	63 744	62 657
Comptes de Stocks	758	854
Créances prises en charge par l'Etat	475	1 977
Charges à répartir	34	155
Moins : provisions sur autres actifs	(719)	(1 275)
Valeurs nettes des autres actifs	132 997	112 408

2. NOTES PASSIFS

NOTE C.9 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de ce poste a atteint 124017KDT au 31 décembre 2021 contre 51 451KDT au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Banques non-résidentes	93 760	51 333
Banques de dépôt	30 221	-
Organismes financiers spécialisés	3	41
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	33	77
Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	124017	51 451

NOTE C.10 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique a atteint 3 076418KDT au 31 décembre 2021 contre un solde de 2 629 166KDT au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Comptes à vue	1 781 105	1 479 640
Comptes d'épargne	822 335	775 614
CAT / BC et autres produits financiers	305 758	258 663
DAT/BC échus non remboursés	9 368	12 658
Autres sommes dues à la clientèle	91 295	64 460
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	63 500	34 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	3 057	4 131
Total dépôts et avoirs de la clientèle	3 076418	2 629 166

NOTE C.11 – EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES

Le solde de cette rubrique a atteint 93353KDT au 31 décembre 2021 contre un solde de 172172KDT au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts Obligataires	1 100	2 200
Ressources étatiques	4 693	4 947
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	-	4 088
Crédit BIRD	316	316
Ligne BIRD BCT	2 514	3 886
Ligne BAD BCT	3 585	4 871
Ligne FADES BCT	9 254	10 937
Fond BNPP	9 470	23 772
Premier logement	1 468	1 135
Emprunt PROPARCO	-	19 538
Ligne BERD	1	17 746
Ligne BERD 2	44 511	59 348
Emprunt AFD	11 194	13 689
Autres fonds extérieurs	4 779	5 243
Dettes rattachées à des ressources spéciales	19	7
Total des emprunts et ressources spéciales	93 353	172 172

NOTE C.12 – AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 237 040KDT au 31 décembre 2021 contre un solde de 185166KDT au 31 décembre 2020. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Provisions (risques et charges, départ à la retraite, congés payés, hors bilan,...etc.)	34 177	32 802
Comptes de régularisation	146 879	98 035
Créditeurs divers	55 984	54 329
Total des autres passifs	237 040	185 166

NOTE C.13 – CAPITAUX PROPRES

A la date du 31 décembre 2021, le capital social du groupe s'élève à 100 008KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2021 s'élève à 457 608KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Modifications comptables	Résultat en instance d'affectation	Résultat consolidé	Capitaux propres 2021
UBCI	100 008	319 485	-	-	30 046	449 539
UBCI BOURSE	-	1 538	-	-	(108)	1 430
GIS	-	1 026	-	-	29	1 055
UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR	-	1 444	-	-	210	1 654
UBCI DEVELOPPEMENT SICAR	-	499	-	-	-	499
UTP	-	2 054	-	-	211	2 265
SICAV HANNIBAL	-	289	-	-	(25)	264
SICAV UNIVERS	-	755	-	-	148	903
Total des capitaux propres du Groupe	100 008	327 090	-	-	30 510	457 608

3. NOTES DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE C.14 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNES

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2021 un montant de 994 277 KDT contre un solde de 1 049 564 KDT au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
En faveur d'établissements bancaires et financiers	765 267	822 748
En faveur de la clientèle (a)+(b)+(c)+(d)+(e) :	229 010	226 816
- Cautions fiscales (a)	18 165	18 295
- Cautions pour marchés (b) :	102 331	106 784
• <i>En devises</i>	9 345	8 741
• <i>En dinars</i>	92 986	98 043
- Cautions douanières (c)	50 266	48 244
- Cautions diverses (d) :	50 894	45 094
• <i>En devises</i>	33 932	30 575
• <i>En dinars</i>	16 962	14 519
- Obligations cautionnées (e)	7 354	8 399
Total des cautions, avals et autres garanties données en KDT	994 277	1 049 564

NOTE C.15 – CREDITS DOCUMENTAIRES

Le solde de cette rubrique a atteint 294 218 KDT au 31 décembre 2021 contre un solde de 289 558 KDT au 31 décembre 2020. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Crédits documentaires en faveur des établissements financiers et bancaires	2 545	47 844
Crédits documentaires en faveur de la clientèle :	291 673	241 714
- <i>Ouverture de crédits documentaires</i>	215 819	174 798
- <i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	75 854	66 916
TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES EN KDT	294 218	289 558

NOTE C.16 - ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets financiers donnés par la société mère UBCI en garantie du refinancement, figurant au passif auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique est nul au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

NOTE C.17-ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE

Il s'agit des accords de financement et des ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2021, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 177036 KDT contre 189468 KDT au 31 décembre 2020.

NOTE C.18 – ENGAGEMENTS SUR TITRES (PARTICIPATIONS NON LIBÉRÉES)

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
FRDCM	8	8
Total en KDT	8	8

NOTE C.19– GARANTIES REÇUES

Le solde de cette rubrique a atteint 1 771 745 KDT au 31 décembre 2021 contre un solde de 1 850 575 KDT au 31 décembre 2020. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Garanties reçues de l'État et des compagnies d'assurances	89 700	102 565
Garanties reçues des banques :	731 638	805 060
- <i>Garanties reçues des banques non résidentes</i>	731 638	805 060
Nantissement titres	16 720	16 301
Garanties reçues de la clientèle	933 687	926 649
Total des garanties reçus en KDT	1 771 745	1 850 575

OPERATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentent les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2021 comme suit :

Achat au comptant	5 282 KDT
Vente au comptant	969 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2021 comme suit :

Achat à terme	41 495 KDT
Vente à terme	108 653 KDT

4. NOTES ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

NOTE C.20 – INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

Le solde de cette rubrique s'élève à 239 024KDT en 2021 contre un solde de 237 964KDT en 2020. Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	27 049	11 673
Produits sur opérations de crédit	198 121	212 347
Revenus assimilés	13 854	13 944
Total des intérêts et revenus assimilés	239 024	237 964

NOTE C.21 – COMMISSIONS (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à 61 886KDT en 2021 contre un solde de 56 449KDT en 2020. Ce poste s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	46 657	43 608
Commissions de tenue de compte	5 954	5 675
Commissions sur opérations de change manuel	95	75
Autres commissions	9 180	7 091
Total des commissions (en produits)	61 886	56 449

NOTE C.22– GAINS NETS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique s'élève à 29 894KDT en 2021 contre un solde de 25 203KDT en 2020. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Gains sur portefeuille titres commercial	36 616	28 347
Pertes sur portefeuille titres commercial	(6 722)	(3 144)
Total des gains nets sur portefeuille titres commercial	29 894	25 203

NOTE C.23 – REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Ce poste totalise en 2021 un montant de 27 718KDT contre 24 855KDT en 2020 se détaillant comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts /titre en portage	-	4
Revenus nets sur portefeuille titres d'investissements	26 762	23 571
Dividendes sur portefeuille participation	956	1 280
Total des revenus du portefeuille d'investissement	27 718	24 855

NOTE C.24 – INTERETS ENCOEURS ET CHARGES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique s'élève à 87 194KDT en 2021 contre un solde de 93 490KDT en 2020. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	1 198	5 821
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	75 679	73 998
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	7 901	12 755
Charges assimilées	2 416	916
Total des intérêts encourus et charges assimilées	87 194	93 490

NOTE C.25 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES HORS BILAN ET PASSIF

Le solde de cette rubrique s'élève à 8 493KDT en 2021 contre un solde de 14 395KDT en 2020. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux provisions	27 449	20 273
Reprises de provisions	(21 488)	(7 710)
Pertes sur créances irrécouvrables couverte par une provision	88	3
Pertes sur créances irrécouvrables	110	307
Créances radiées	2 587	1 608
Récupération sur créances radiées	(253)	(86)
Total	8 493	14 395

NOTE C.26 – DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique s'élève à (3180)KDT en 2021 contre un solde de (2 428)KDT en 2020. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Etatement Prime /Titres d'investissement	(2 740)	(2 062)
Dotations/Reprises de provisions	66	(350)
Plus ou moins-value de cession sur titres de participation	(506)	(16)
Total	(3 180)	(2 428)

NOTE C.27 – CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique composé de la rémunération du personnel, des charges fiscales et sociales s'y rattachant et des autres charges liées au personnel est passé de 98 766 KDT au 31 décembre 2020 à 134585 KDT au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 35 819 KDT. Cette variation est due principalement à :

- ✓ L'effet des augmentations salariales sectorielles décidées en vertu de l'accord conclu en date du 26 juillet 2021 entre l'APTBEF et l'UGTT qui prévoit une augmentation des salaires de base et des primes contractuelles de 5,3% au titre de 2020 applicable du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 30 avril 2021 et de 6,7% au titre de 2021 applicable à partir du 1^{er} mai 2021 jusqu'au 30 avril 2022.

L'effet de ces augmentations sur les charges de personnel de la société mère UBCI au titre de l'exercice 2021 s'élève à 14 061 KDT et se détaille comme suit :

- 12 542 KDT au titre des rémunérations liées aux exercices 2020 et 2021 ;
- 1 519 KDT au titre des dotations aux provisions pour congés payés.

- ✓ La comptabilisation d'une charge de 22 256 KDT correspondant aux primes d'assurance prévues par le contrat d'assurance conclu avec CARTE VIE portant sur la couverture des médailles de travail et l'indemnité de départ à la retraite relevé par l'accord cité ci-dessus de 6 à 12 salaires bruts.

NOTE C.28 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

Le solde de cette rubrique s'élève à 24 901KDT en 2021 contre un solde de 28 594KDT en 2020. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Impôt exigible	17 016	28 554
Impôt différé	7 075	40
Total	24 091	28 594

NOTE C.29 - PERTES PROVENANT DES ELEMENTS EXTRAORDINAIRES

Le solde de cette rubrique s'élève à 4 735 KDT au 31 décembre 2021 contre un solde de 11 159 KDT au 31 décembre 2020 et s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Contribution au « Fonds de concours dédié à la rentrée scolaire » ouvert auprès du Ministère des finances, de l'économie et de l'appui à l'investissement (*)	4 735	-
Taxe conjoncturelle 2019 et 2020 (article 10 du décret-loi Gouvernemental n° 2020-30)	-	3 559
Contribution au « Fonds National de lutte contre la Pandémie de Covid-19 »	-	7 600
Total en KDT	4 735	11 159

(*) Le Conseil d'administration de la société mère UBCI réuni le 25 novembre 2021 a autorisé à l'initiative de l'APTBEF pour la mobilisation d'un fonds de solidarité pour 160 MDT qui correspond à 2% des intérêts et revenus assimilés enregistrés par ses membres en 2020. Ce Fonds a pour objet de soutenir l'effort national notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation nationale. La quote-part de l'UBCI s'est élevée à 4 735 KDT.

NOTE C.30 – RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR ACTION

Le résultat consolidé par action au titre de l'exercice 2021 est déterminé comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net consolidé (en KDT)	30 510	42 459
Nombre d'actions ordinaires en circulation	20 001 529	20 001 529
Résultat consolidé de base par action (en dinars)	1,525	2,123

NOTE C.31 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2021 un solde de 593 787 KDT contre 411 681 KDT au 31 décembre 2020, ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Caisses	24 747	28 079
Banque Centrale (comptes ordinaires)	302 557	241 971
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	18 051	40 086
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	172 413	42 878
Banques de dépôts (prêts au jour le jour et à terme)	100 000	110 000
Pension livrée	100 000	-
Banques de dépôts (Emprunts au jour le jour et à terme)	(30 221)	-
Banques non-résidentes et organismes financiers spécialisés	(93 760)	(51 333)
Total liquidités et équivalents de liquidités	593 787	411 681

NOTE C.32 – ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

a. Dénouement du contrôle fiscal relatif à la période 2017-2019 de la société mère UBCI

La société mère UBCI a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant de 2017 à 2019.

Une notification préliminaire a été adressée à la société mère UBCI en octobre 2021 portant sur un redressement de 20 321 KDT et la confirmation d'un crédit d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2019 de 2 760 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés, auxquels l'administration fiscale a répondu en date du 16 février 2022.

Dans le cadre des dispositions de l'article 67 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2022, un arrangement a été conclu avec l'administration fiscale en date du 17 février 2022 portant sur :

- Le dépôt des déclarations fiscales rectificatives et le paiement des montants exigibles au titre du principal et de la moitié (50%) de la pénalité fiscale administrative au titre de la retenue à la source s'élevant respectivement à 7 473 KDT et 207 KDT ;
- L'abandon total des pénalités de retard pour un montant de 3 577 KDT ;
- L'abandon de la moitié de la pénalité fiscale administrative s'élevant à 207 KDT ;
- La confirmation d'un crédit d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2019 pour un montant de 690 KDT ; et
- La confirmation d'un crédit de TVA pour un montant de 6 KDT.

Au 31 décembre 2021, les montants exigibles à ce titre, s'élevant à 7 680 KDT, sont couverts par des provisions pour risques et charges.

b. Contrôle social de la société mère UBCI en cours

La société mère UBCI a fait l'objet d'une vérification sociale au titre de la période allant de 2018 à 2020.

Une notification préliminaire a été adressée à la société mère UBCI le 17 mars 2022 portant sur un redressement de 2 115 KDT dont un montant de 478 KDT de pénalités de retard arrêté à cette date.

A la date du 23 mars 2022, la société mère UBCI a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés.

Au 31 décembre 2021, les risques estimés à ce titre sont couverts par des provisions pour risques et charges.

Les présents états financiers consolidés sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration de la société mère UBCI réuni le 31 mars 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2021

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables appliquées et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres du groupe positifs de 457.608KDT, un bénéfice net consolidé de 30.510 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 593.787 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe « UBCI » au 31 décembre 2021, ainsi que ses performances financières et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « 7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe « UBCI » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

Questions Clés de l'Audit	Diligences accomplies
3.1 Couverture du risque de crédit	
<p><u>Risque identifié :</u></p> <p>Le groupe « UBCI » est confronté au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.</p> <p>Conformément à la note aux états financiers consolidés « 2.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les provisions individuelles : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les provisions individuelles classiques déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT. 	<p><u>Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :</u></p> <p>Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance des procédures d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que du contrôle s'y rattachant mis en place par le groupe; - Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits et des provisions ; - Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par le groupe par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ; - Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ; - Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ; - Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ; - Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées par la BCT ; - Vérifier les calculs arithmétiques des provisions ;

- ✓ Les provisions individuelles additionnelles ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.

- Les provisions collectives : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note explicative aux états financiers consolidés « C.3. Créances sur la clientèle », le montant des encours bruts des créances sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2021 à 2.742.859 KDT.

Les montants des agios réservés et des provisions y relatifs s'élèvent à la même date respectivement à 14.362 KDT et à 185.877 KDT.

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré

- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

que l'évaluation du coût du risque des créances de la clientèle est un point clé de l'audit.

3.2 Dépenses informatiques liées aux conventions conclues avec les sociétés du groupe BNP Paribas

Risque identifié :

La société mère a conclu avec des sociétés du groupe BNP Paribas des conventions portant sur des prestations de services informatiques et d'assistance technique, sur l'acquisition de logiciels et de licences informatiques, ainsi que sur des services de transition informatique.

En application desdites conventions, les montants des charges enregistrées au cours de l'exercice 2021 et comptabilisées au niveau des « Charges générales d'exploitation », ainsi que des acquisitions d'immobilisations comptabilisées au niveau de la Note 6 « Valeurs immobilisées » s'élèvent respectivement à 12.374 KDT et 109 KDT.

Du fait de son appartenance au groupe

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont consisté notamment à :

- Vérifier la réalité des prestations réalisées ;
- Vérifier l'existence des avantages économiques futurs générés par les prestations dont les coûts sont comptabilisés en immobilisations ;
- Demander la confirmation des soldes auprès des sociétés du groupe ;
- Vérifier le respect des dispositions contractuelles notamment en ce qui concerne les modalités de facturation, les tarifs appliqués, les dates de mise en service et de déploiement...etc.

BNP PARIBAS, ces conventions sont considérées pour la société mère comme des conventions

réglementées au sens de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et doivent, par conséquent, faire l'objet de contrôle par les commissaires aux comptes.

Vu l'importance relative des montants facturés, la multitude des conventions signées ainsi que les spécificités tarifaires de certains services et de détermination des dates de mise en service des dépenses immobilisées, nous avons considéré que les dépenses liées aux conventions conclues avec les sociétés du groupe BNP PARIBAS est un point clé de l'audit.

3.3 La prise en compte des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit réalisés en 2021 s'élèvent à 239.024 KDT et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation bancaire du groupe UBCI.

En raison de leurs compositions, leurs montants et les règles de comptabilisation, telles que décrites au niveau de la note aux états financiers consolidés « *2.1.6 Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle* », même de légères modifications des taux d'intérêts peuvent avoir un impact considérable sur les produits d'exploitation bancaires et par conséquent sur les capitaux propres du groupe.

C'est pourquoi la prise en compte des revenus des opérations de crédit a constitué un élément important dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos diligences d'audit des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits ont, notamment, consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle mise en place par le groupe ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par le groupe par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisés à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Examiner les politiques, processus et contrôles entourant la reconnaissance des revenus ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

4. Observations

4.1 Impact des négociations collectives sectorielles 2020-2021 sur les comptes de la société mère UBCI

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers consolidés « A.3.1 Négociations collectives sectorielles 2020-2021 de la société mère UBCI » qui détaille l'effet des augmentations des avantages au personnel des banques et des établissements financiers suite à l'accord conclu en date du 26 juillet 2021 sur le résultat de la société mère UBCI arrêté au 31 décembre 2021.

Cet accord a porté notamment sur l'augmentation des salaires de base et des primes contractuelles au titre des années 2020 et 2021. L'effet de ces augmentations salariales sur les charges du personnel de la société mère UBCI, relatives à l'exercice 2021, est estimé à 14.061 KDT dont un montant de 2.677 KDT relatif à l'augmentation des rémunérations servies au personnel au titre de 2020.

Ledit accord a porté également sur le relèvement de l'indemnité de départ à la retraite prévue par la convention sectorielle des banques et des établissements financiers de 6 à 12 salaires mensuels bruts, avec date d'effet le 31 mai 2021. Les engagements de retraite de la

société mère UBCI ont fait l'objet d'une couverture par un contrat d'assurance. L'effet du relèvement de l'indemnité de départ à la retraite sur les charges de personnel de la société mère UBCI, relatives à l'exercice 2021, est estimé à 10.891 KDT.

Ainsi, l'impact global des augmentations convenues dans le cadre des négociations collectives sectorielles au titre des années 2020 et 2021 sur le résultat de la société mère UBCI avant impôt de l'exercice 2021 s'élève à un montant de 24.952 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4.2 Continuité des processus informatiques de la société mère UBCI

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers consolidés « A.3.2 Changement de contrôle de la société mère UBCI », suite au changement de l'actionnaire de référence de l'UBCI par la cession du groupe BNP PARIBAS d'actions représentant 39% du capital au groupe LA CARTE, l'UBCI est amenée à la mise en œuvre des travaux de remplacement de son système d'information par un nouveau système complètement indépendant de celui du groupe BNP PARIBAS.

Dans l'objectif d'assurer la continuité des processus informatiques de la société mère, l'UBCI et BNP PARIBAS ont conclu un « Transitional Services Agreement » qui régit la période de transition en définissant les droits et obligations de chaque partie relatifs aux droits d'utilisation par la banque des logiciels et services fournis par BNP PARIBAS et ses affiliés et aux travaux d'assistance à la migration vers un nouveau système d'information.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4.3 Dénouement du contrôle fiscal relatif à la période 2017-2019 de la société mère UBCI

Nous attirons l'attention sur le paragraphe « a. Dénouement du contrôle fiscal relatif à la période 2017-2019 de la société mère UBCI » de la note aux états financiers consolidés « C.32 Evénements postérieurs à la date de clôture » qui indique que la société mère UBCI a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant de 2017 à 2019.

Une notification préliminaire a été adressée à la société mère UBCI en octobre 2021 portant sur un redressement de 20 321 KDT et la confirmation d'un crédit d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2019 de 2 760 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés, auxquels l'administration fiscale a répondu en date du 16 février 2022.

Dans le cadre des dispositions de l'article 67 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2022, un arrangement a été conclu avec l'administration fiscale en date du 17 février 2022 portant sur :

- Le dépôt des déclarations fiscales rectificatives et le paiement des montants exigibles au titre du principal et de la moitié (50%) de la pénalité fiscale administrative au titre de la retenue à la source s'élevant respectivement à 7 473 KDT et 207 KDT ;
- L'abandon total des pénalités de retard pour un montant de 3 577 KDT ;
- L'abandon de la moitié de la pénalité fiscale administrative s'élevant à 207 KDT ;

- La confirmation d'un crédit d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2019 pour un montant de 690 KDT ; et
- La confirmation d'un crédit de TVA pour un montant de 6 KDT.

Au 31 décembre 2021, les montants exigibles à ce titre, s'élevant à 7 680 KDT, sont couverts par des provisions pour risques et charges.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4.4 Contrôle social de la société mère UBCI en cours

Ainsi qu'il est indiqué au niveau du paragraphe « b. Contrôle social de la société mère UBCI en cours » de la note aux états financiers « C.32. Evénements postérieurs à la date de clôture », la société mère UBCI a fait l'objet d'une vérification sociale au titre de la période allant de 2018 à 2020.

Une notification préliminaire a été adressée à la société mère UBCI le 17 mars 2022 portant sur un redressement de 2 115 KDT dont un montant de 478 KDT de pénalités de retard arrêté à cette date.

A la date du 23 mars 2022, la société mère UBCI a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés.

Au 31 décembre 2021, les risques estimés à ce titre sont couverts par des provisions pour risques et charges.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5. Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives,

que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 31 mars 2022

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Mourad GUELLATY et Associés

Mourad GUELLATY

DELTA CONSULT

Wael KETATA